

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Suite.

M. Poujolat à la tribune.—Messieurs, appelé par mon tour d'inscription à prendre la parole, je renonce à tout d'abord aux idées que j'avais l'habitude de développer, et jeme place uniquement en face du discours qui a terminé la séance d'hier, le discours que j'appellerai un mélodrame de tribune. (Approbation.— Murmures à gauche.)

M. Bac. Il vaut mieux que la comédie de la commission. (Bruit.)

M. Poujolat. Je me placerai en face de ce discours qui a si audacieusement calomnié le clergé. Un autre, messieurs, eût mieux que moi rempli cette tâche; heureusement, dans une pareille question, je me sens une force inséparable, celle de la vérité. (Très-bien!—Bruit à gauche.)

J'ai noté de mon banc toutes les idées, toutes les assertions étranges de M. Victor Hugo à mesure qu'elles tombaient de cette tribune: je n'en laisserai passer aucune sans lui répondre. (Très-bien!—Oh! oh!)

Je ne dirai rien du système d'instruction gratuite à tous les degrés, préconisé par l'honorable M. Victor Hugo: il ne supporte pas l'examen.

Ce n'est pas la pensée d'un législateur; non, une pareille idée n'est autre chose que la fantaisie d'un roman politique. (Très-bien! très-bien!—Rumeurs à gauche.)

Dans une proposition qui consisterait à mettre à la charge de l'Etat l'instruction publique à tous les degrés, l'instruction de 36 millions d'âmes, que deviendrait le budget?

M. Victor Hugo a dit qu'il voulait la liberté et en même temps il a dit qu'il voulait que la France présentât un vaste réseau d'ateliers intellectuels. Vit-on jamais pareille contradiction? Dites-moi quelle place resterait à la liberté dans ce réseau réclamé par M. Victor Hugo? (Approbation.)

A gauche: Nous ne comprenons pas.

A droite: Très-bien! très-bien! (Rires.)

M. Poujolat. Il en résulterait un véritable communisme de l'enseignement, et nous devrions les ateliers nationaux de l'instruction publique. (Rires et approbation.)

M. Victor Hugo demande le retour de ce qu'il appelle l'antique séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A quoi sert, je le demande, la renommée qu'on acquise comme homme de lettres, si les premiers éléments de l'histoire vous sont aussi peu familiers?

Dans quels livres, à quelles sources l'honorable M. Victor Hugo n'a-t-il donc puisé?

Avant 93, est-ce qu'il n'y avait pas en France un enseignement religieux?

Une voix: Voltaire est sorti de Jésuites. (Rumeurs diverses.)

M. Poujolat.—L'honorable orateur demande qu'on revienne à cette antique séparation. Mais est-ce que, dans les temps anciens, l'Eglise et l'Etat étaient séparés?

Non, ils vivaient et marchaient ensemble.

Et le pouvoir spirituel n'avait pas à manifester de crainte, à demander sa séparation de l'Etat; car alors il y avait à la tête de l'Etat un roi très-chrétien. (Approbation.)

L'idée de séparer l'Eglise de l'Etat n'est

venue au clergé que depuis la Révolution: cette idée de séparation ne s'est produite que de notre temps.

L'orateur a commencé par nous parler du dogme de la divinité et de la vic future. A ce moment il a mérité les applaudissements du côté droit, et il en a reçu des témoignages sympathiques; mais cela n'a pas duré.

Pour mon compte, je n'ai pas accepté la distinction qu'il a voulu établir entre l'Eglise et le parti clérical.

Malgré ses efforts, toutes les paroles dans sa bouche désignent bien l'Eglise, et tout cela nous reportait au temps des plus misérables attaques contre l'Eglise. (Très-bien! très-bien!)

Il y a vingt ans on disait le parti-prêtre; il paraît qu'aujourd'hui on voudrait dire le parti clérical.

M. Victor Hugo, en parlant de ce qu'il appelle ce parti, a dit qu'il s'était opposé à tous les progrès. Eh bien, je vais vous dire, moi, ce qu'il fait! (Ecoutez!)

Il a pris la France à l'état de barbarie, et il l'a élevée au premier rang des Etats civilisés; il a défriché la moitié de l'Europe; il a fondé toutes les Universités de l'Occident; c'est à lui qu'on doit les chefs-d'œuvre de Rome que le monde entier admire. Il a étendu son action bienfaisante et civilisatrice dans la Perse, dans les Indes, dans la Chine et jusqu'en Japon. Il a apporté la lumière dans l'obscurité profonde des siècles passés. On lui doit la plupart des grandes découvertes, la poudre à canon, la boussole. (Bruit et rires ironiques à gauche. Approbation.)

A toutes les époques, vous ne voyez dans ses mains que des livres usés par de profondes études. (Mouvement.)

Il a été, enfin, le gardien et le sauveur des lettres sans lesquelles vous n'auriez pas pu arranger ces mots par lesquels vous l'avez insulté hier à cette tribune. (Vive approbation. Sensation prolongée.)

Vous demandez ce qu'on fait de l'Italie les hommes que vous attaquez? Vous n'y voyez qu'un foyer d'obscurantisme!... Ces hommes sur lesquels vous avez versé l'outrage d'un sobriquet, n'osant pas nommer l'Eglise, ces hommes, sur lesquels vous avez versé l'outrage d'un sobriquet, n'osant pas nommer l'Eglise, ces hommes ont empêché que l'Italie ne fût perdue comme a été perdue la Grèce, en plaçant dans son sein le siège d'une puissance qui s'étend d'un bout de l'univers à l'autre.

Ces hommes que vous outragez ont donné l'hospitalité aux savants de l'ancienne Grèce. Ils ont conservé tous ces monuments qui portent l'empreinte du génie. Il se peut que l'Italie, avec ses vingt-cinq siècles derrière elle, réclame aujourd'hui le droit de se reposer, mais elle n'en garde pas moins une grande empreinte, quelle soit à la protection permanente du génie catholique.

L'Italie chrétienne n'a pas paru misérable et laide à tout le monde: un écrivain du dernier siècle, Barthélemy, voulait d'abord conduire son héros Anacharsis dans l'Italie des Papes, au seizième siècle. Permettez-moi de lire la page dans laquelle il expose sa première pensée.

M. Adault.—A la question! l'Italie n'est pas la question.

M. le Président.—C'est autant la question

que l'Espagne de M. Victor Hugo. (Rires généraux.)

M. Poujolat.—donne lecture d'un tableau de l'Italie au seizième siècle, tracé par Barthélemy, et il continue: Ce tableau ne donne pas à coup sûr l'idée d'un pays abruti par le parti clérical.

L'Espagne excite aussi la pitié de M. Victor Hugo. Savez-vous ce qu'il fait en Espagne la sacristie, comme vous dites?

Elle a fondé la grande nation catholique, et pour cela elle a lutté pendant des siècles contre la barbarie et cette lutte n'a pas été sans gloire.

On vous a parlé de l'inquisition. Mais la religion n'est pas responsable des passions humaines.

L'inquisition a été le crime de la politique servant de la religion pour mieux arriver à ses fins. (Rumeurs diverses.)

Si je voulais aller au fond des choses, je vous expliquerais les véritables causes des violences de l'inquisition.

A gauche: Parlez! parlez!

M. Poujolat.—A cette époque, en Espagne l'intérêt politique et l'intérêt catholique étaient liés l'un à l'autre. Les hérésies étaient ce que vous appellerez aujourd'hui des factions.

Le gouvernement espagnol ayant à lutter contre des menaces de guerre civile, se défendait par la violence, à peu près comme en France la Convention allait jusqu'aux plus déplorables excès, sous prétexte de défendre l'unité nationale. (Mouvement prolongé.)

Vous voulez donc qu'on supprime la religion, parce que les passions humaines en ont abusé. Si, sous ce prétexte, il fallait supprimer tout ce dont on a abusé, que resterait-il donc sur la terre? (Interruption.)

M. Bac.—Personne n'attaque la religion. C'est au parti clérical que nous nous en prenons. L'Eglise appartient à tout le monde; elle est notre gloire comme la vôtre.

M. le Président.—Il faudrait pourtant mettre un terme à ces interruptions.

M. Poujolat.—M. Victor Hugo a prononcé ici des noms que les factions religieuses ont exploités depuis longtemps. M. Victor Hugo n'a pas voulu laisser de côté un seul des lieux communs des déclamations anti-catholiques. (Très-bien! très-bien!) Il a cru frapper un grand coup, en disant que les manuscrits de Galilée étaient à la bibliothèque vaticane sous le sceau de l'Index. Où a-t-il vu cela? qui lui a dit cela?

J'ignore si l'orateur a jamais porté ses pas vers la ville éternelle; j'en doute. Il lui en serait resté un souvenir qui le forcerait au respect. Eh bien! moi, deux fois j'ai en le bonheur d'aller à Rome. J'ai visité la bibliothèque vaticane. Je me suis enquis des manuscrits de Galilée clos sous les scellés de l'Index.

Les manuscrits de Galilée ne sont pas à Rome, mais à Florence; c'est là qu'on conserve les manuscrits de Galilée. (Rires.) Je les ai vus dans la bibliothèque florentine, et tous les amis des lettres peuvent en recevoir communication, quand même ils n'appartiendraient pas au parti clérical. [Hilarité.]

M. Victor Hugo vous a fait un conte au dépend de l'Eglise, ou, s'il le veut, au dépend du parti clérical. Si je vous donnais des détails, vous verriez que l'opposition religieuse faite à Galilée et à Copernic a été singulièrement exagérée ou défigurée. Le Pape Ur-

bain VIII commença par célébrer en vers les découvertes astronomiques de Galilée.

A gauche; A la question!

M. le Président.—C'est une réponse très-directe à un discours indirect. [Rires.]

M. Poujolat.—Je me rappelle avoir lu dans Barthélemy qu'il surprit un prêtre romain écrivant à des moines de Calabre pour leur recommander de ne pas troubler les cendres de Copernic. Pour un membre du parti clérical, voilà qui n'est pas trop sauvage! (Rires.) Et Gossendi, cet autre membre du parti clérical (On rit), vous a parfaitement démontré que prêtre et science pouvaient marcher de concert. (Très-bien! très-bien!)

Hier, quand vos interruptions indignées repoussaient la parole de M. Victor Hugo, il vous disait: Vous serais-je suspect... et vous lui répondiez par un élan unanime: Oui! oui! A gauche: Ce n'était pas poli.

A droite: Mais, c'était vrai.

M. Poujolat.—Il y a sur les bancs de la majorité des hommes qui ont serré autrefois fraternellement la main de M. Victor Hugo et qui font deux parts dans sa vie.

La deuxième part ne ressemble guère à la première. M. Victor Hugo a rappelé son dévouement aux barricades de Juin. L'Assemblée Constituante tout entière a fait son devoir alors. Mais le certificat de représentant courageux n'est pas un certificat de foi religieuse. A la fin de son discours M. Victor Hugo a couvert de sa vénération l'Eglise et la religion.

Qu'il me permette de lui dire, malgré tout mon respect pour son talent dont il a fait quel quefois un bien triste usage... (Oui! oui!)

Qu'il me permette de lui dire que l'Eglise n'a pas besoin qu'il l'approuve. (Très-bien! Qu'elle a subi des attaques plus terribles que les siennes (on rit); qu'elle a vu passer bien des philosophes, bien des gouvernements, et que les outrages qu'on a dirigés contre elle ont été comme la pierre et le caillou au bas de la montagne. (Interruption.)

Mais l'Eglise réserve à M. Victor Hugo son pardon lorsque, plus éclairé et plus digne de lui-même (mouvement), il reviendra aux lois des éternelles vérités!

M. Bourzat.—Amen!

A droite: C'est pitoyable!

M. Poujolat.—Depuis vingt mois, les partis honnêtes s'étaient donnés la main pour restituer sa force à l'Eglise, et c'est dans ce moment, c'est dans une situation comme la nôtre que M. Victor Hugo vient débiter à cette tribune des doctrines que je ne qualifierai pas.

Il disait hier que le dix-neuvième siècle n'était pas avec nous. Il s'est trompé. Le dix-huitième siècle a détruit, le nôtre est appelé à reconstruire. Je sais que nous passerons par des épreuves difficiles; mais je sais aussi, et j'en erois le patriotisme religieux de la France, je crois que le dix-neuvième siècle a une grande mission à remplir. Le dix-neuvième siècle, pour être sauveur, sera religieux. (Sensation.) Qui nous voulons arrêter la France, mais au bord de l'abîme. (Mouvement.)

Je me propose de appuyer le projet de loi que nous quelques réserves et en indiquant des améliorations désirables. Cette loi ne me paraît pas en effet réaliser la liberté véritable de l'enseignement; car je ne crois pas qu'il puisse y avoir de liberté sans séparation com-

plète de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Mais depuis que je vois comment le parti révolutionnaire accueille le projet, je suis décidé à le voter sans aucune réserve. (Rires et marques d'approbation.)

L'honorable membre, en retournant à sa place, reçoit les nombreuses félicitations de ses collègues.

M. Pascal Duprat.—J'entre en matière. L'enseignement doit être libre. La Constitution le proclame après le Charte. Je suis partisan de la liberté d'enseignement, non pas seulement au nom de tous les intérêts moraux qu'on a invoqués, mais aussi au nom de l'enfance, cette chose sainte, comme disait l'antiquité.

Au premier plan, je veux l'enseignement primaire; au dessus, deux enseignements parallèles, l'enseignement technique, industriel ou commercial, et l'enseignement littéraire et scientifique, qui aboutissent eux-mêmes à l'enseignement plus vaste des facultés.

Maintenant, quel sera dans le domaine de l'enseignement la part de l'Etat? La question est délicate et elle se complique des souvenirs du passé qui nous valent de fréquents anachronismes. Vous savez que de part et d'autre, de ce côté celui-ci, comme celui-là, des hommes se sont fait de la puissance de l'Etat une idée exagérée. On aurait dû se rappeler que l'Etat ne doit être que le distributeur de la justice.

A ce point de vue, il en est de l'enseignement comme du commerce, comme de l'industrie.

Seulement, en dehors de ce devoir de distribuer la justice, l'Etat doit répondre au besoin des circonstances; en ce qui concerne l'enseignement il doit se demander si les générations nouvelles auront la connaissance de leurs devoirs. Et puis, au dehors, il lui faut des hommes qui représentent ses idées et ses intérêts: cela est tellement vrai que dans tous les Etats, quelle que soit la forme de leur gouvernement, il y a des écoles spéciales.

Voilà donc deux motifs qui légitiment l'intervention de l'Etat dans l'enseignement. Il y a à cette intervention un autre motif, surtout de nos jours. Dans l'éparpillement qui l'individualisme a fait au sein de notre société démocratique, qui donc protégerait les grands intérêts de l'art et de la science, ces forces morales qui contribuent tant à la grandeur des Etats? Sans doute, je suis fier de la richesse et de la gloire de la France; mais je me sens plus fier encore de l'éclat que les lettres et les sciences ont jeté sur mon pays. (Très-bien!)

Ces intérêts étant satisfaits, l'Etat doit-il tout soumettre à sa règle, doit-il tout concentrer dans sa main? Non, il faut qu'à côté de l'enseignement public il y ait, je ne dirai pas de écoles libres, car je veux que les écoles publiques soient libres aussi, il faut qu'il y ait d'autres écoles. Et cela, je le demande, non pas seulement au nom de la liberté et de la dignité humaine, mais au nom même de l'Etat qui y trouvera son compte.

Beaucoup de vous, messieurs, ont vu les universités allemandes; voilà mon idéal! A l'université de Munich, on enseigne tout et librement. Suivons ce grand exemple; organisons des facultés indépendantes; c'est là le véritable foyer de la liberté de l'enseignement. En Allemagne, dans les pays les plus

FUEILLETON.

Un Missionnaire en Canada.

1642—1146.

Suite.

«Je puis vous assurer qu'il n'y a pas de royaume plus heureux dans l'Europe entière, c'est-à-dire dans cette contrée du monde, la seule presque où abonde tout ce qui peut rendre heureux, s'il y a un véritable bonheur sur cette terre. On voit là la science des choses célestes, et des choses terrestres; tous les beaux arts, des villes illustres, des vêtements riches et éclatants, de somptueux édifices publics, et les magnifiques habitations des Seigneurs; la civilité, la courtoisie, les bonnes manières, et ce qui surpasse tout le reste, la connaissance du Souverain Seigneur, créateur du soleil et des astres, qu'on y respecte et qu'on y honore.

«Vous pouvez vous convaincre de tout cela par vous-même: si, ce qui est facile, vous allez en France après que la paix aura été conclue et confirmée. A peine aurez-vous mis pied à terre, que vous serez surpris de voir tant d'habitans, et vous direz comme votre compatriote, qui, à notre grand regret, est mort il y a quelques années à Paris: en France on ne voit que des villes.

«N'est-il pas préférable de vivre en paix avec une nation si puissante et si illustre, plutôt qu'être en guerre continuelle avec ceux

de ses enfans, qui viennent de tems en tems visiter vos rivages. Vous leur faites du tort, je le sais; mais comme le caillou fait tort au caillou. En les perdant vous vous perdez vous-mêmes.

«Quoiqu'ils puissent facilement se passer de vous, cependant ils ont reçu avec un grand plaisir vos envoyés, et ils les ont très-bien traités. Ils sont là pour confirmer la vérité de mes paroles. Je ne doute pas qu'ils ne vous aient déjà fait connaître la douceur des Français, et par quels témoignages de bienveillance ceux-ci se sont efforcés de gagner leur affection.

«Le feu du conseil, Agniers, et un feu ardent, est maintenant allumé aux Trois-Rivières. Les maisons des Français sont ouvertes, les tables sont dressées, et depuis que vous avez rejeté avec indignation les chevaliers des Algonquins, nos alliés depuis longtemps, que les Sokokois (1) vous avaient présentés, les Français, les Montagnais et les Algonquins sont convaincus qu'aucune ruse, aucune artifice ne pourra désormais rompre l'alliance, qui commence si heureusement aujourd'hui.

«Pour la rendre plus étroite encore, les Français vous demandent de donner la liberté au jeune captif de leur nation, qui est depuis

(1) Les Sokokois avaient subitement pris les armes contre les Algonquins; ils voulurent en faisant entrer les Iroquois dans leur haine, empêcher la conclusion de la paix; mais ceux-ci les repoussèrent avec mépris, et renvoyèrent leurs députés sans vouloir accepter leurs propositions.

longtems entre vos mains, et les Hurons celle de Thérèse, leur compatriote.

«Les Algonquins, qui ignorent votre langue, me chargent de vous dire en leur nom, qu'ils avaient plusieurs présens à vous offrir, en partant des Trois-Rivières, mais la difficulté du chemin les a forcés d'en cacher une partie sur la route. On voudrait donner dans l'occasion à tel certain, et vos députés en sont les témoins, qu'un des deux jeunes gens, chargés de cette commission, s'est blessé grièvement, de telle sorte que non seulement il ne pouvait pas porter un fardeau, mais qu'il était même presque incapable de marcher.

«La harangue du missionnaire fut écoutée avec la plus grande attention et ses présens furent accueillis avec reconnaissance.

«Les Iroquois donneront leur réponse dans une autre assemblée publique. Ils exalteront surtout le courage et l'habilité des Français.

«En plaignant sur les épaules du jeune Français captif, un collier de 2000 grains de porcelaine, l'orateur ajouta: «voilà le bien, qui le tenait prisonnier. Prends ton frère et sa chaîne, et fais-en ce qui plaira à Onontio.»

«La famille du Loup, dont le Missionnaire avait reconnu la bonté envers lui en lui donnant un collier de 3000 grains de porcelaine, fit son présent à part. Il consistait en 36 branches de porcelaine.

«Le Français lui dit l'orateur de cette tribu, toujours chez nous et dans nos camps, et une demeure prête; et toi, Ondesonk, tu auras toujours la natte pour te coucher; et un feu pour te réchauffer.»

«Le Missionnaire profita adroitement de la présence de quelques Iroquois de la nation des Onontagués la plus puissante des nations iroquoises, pour leur faire un présent qu'ils devaient porter à leurs capitaines, au nom des Français. On vit plus tard les heureux fruits de cette démarche. C'est dans ce canton sur les bords du lac Ganantaga, aujourd'hui Onondaga lac, que se fit, quelques années après le premier établissement français.

«Le P. Jogues ne perdit pas de vue les intérêts de la foi, tout en remplissant ses fonctions d'ambassadeur. Il visita les captifs chrétiens, et baptisa plusieurs enfans moribonds.

«Le 16 juin, il se remit en route pour venir rendre compte de sa mission au Gouverneur Français, et disposer tout pour un établissement stable. [1]

«Les nombreuses nouvelles rapportées par le Missionnaire, répandirent la joie dans tous les cœurs. Pour lui il ne songeait plus qu'à continuer un œuvre commencé sous de si consolans auspices. Il voyait par avance le moment où ces peuples allaient se ranger sous l'étendard de la foi, et devenir un jour de ses gloires après avoir été ses plus constants ennemis. Quel bonheur il goûta à penser qu'il allait

(1) Il existait dans les archives du Collège des Jésuites à Québec, une relation de cet ambassade, écrite par le Missionnaire lui-même. Elle a malheureusement disparu; depuis que les archives ont été déposées au Greffe, après la mort du Père Gazot en 1800.

compter parmi ses enfans ceux qui avaient été ses bourreaux!

Mais Dieu, toujours impénétrable dans les dispositions de la Providence, voulait de lui un autre témoignage que celui de sa prédication, il allait lui demander celui de son sang et de sa vie.

«Des bruits de rupture avec les Iroquois, suspendirent un instant l'exécution du projet confié au P. Jogues. Au moment de son départ chez ce peuple, il avait déjà aperçu quelques germes de soupçon et de méfiance. Il avait laissé en dépôt chez son hôte, un petit coffre, où se trouvaient quelques objets de première nécessité, qu'il ne voulait pas avoir la peine de reporter avec lui. C'était comme le gage de son prochain retour. Pour dissiper toute crainte, il l'avait ouvert devant les Sauvages; et leur avait montré tout ce qu'il contenait; mais la vérité la plus éclatante ne billa pas encore assez pour des esprits grossiers, et surtout pour des cœurs prévenus.

«Les Sauvages naturellement méfians, se perdirent en conjectures sur l'usage de ce coffre, qu'ils croyaient mystérieux. Leur imagination se créa des monstres, et bientôt ils le regardèrent comme un moyen secret de causer leur ruine. La maladie qui régna dans le canton, après le départ du Missionnaire, et les vers qui détruisirent, cette année-là, leur moisson, les confirmèrent dans leurs soupçons, et passèrent pour le résultat magique de quelque sortilège. Leurs craintes allèrent si loin qu'ils ne voulurent pas conserver au milieu

monarchiques, les universités sont des foyers libérés de lumières. Dans le pays le Bnde, à côté de l'université catholique s'élève l'université protestante.

Je veux qu'il y ait partout chez nous des foyers semblables, que l'on puisse dans nos facultés soutenir tous les systèmes. Je veux que les royalistes, s'il y en a dans cette enceinte...

M. de Montalambert.—Le royalisme n'est pas une affaire d'enseignement.

M. Dupin.—Comment ! le royalisme n'est pas l'enseignement du droit divin dans la forme politique ! Je veux que les royalistes puissent enseigner leur dogme en face de la souveraineté populaire.

Je veux que les amis de M. de Montalambert puissent élever une chaire d'ultramontanisme en face des défenseurs des libertés de l'Eglise gallicane, qui s'appuieront sur des ouvrages enrichis des notes de M. Dupin, (On rit.)

M. E. Arago.—M. Dupin a été condamné par l'Eglise ; il est excommunié !

M. le Président.—Je ne suis pas excommunié.

M. E. Arago.—Vous êtes à l'index !

M. le Président.—Ah ! à l'index... Ce n'est pas la même chose. (On rit.)

M. Bichard.—Je ne m'arrêterai pas au discours de M. Victor Hugo. L'Assemblée ne voudra pas ajourner le projet de loi, ainsi qu'il vous l'a proposé, et son discours rend cette loi plus urgente encore. (Rires ironiques à gauche.)

Un adversaire plus sérieux, l'honorable M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'est déclaré partisan sincère de la liberté de l'enseignement ; mais il a demandé provisoirement la continuation de l'état actuel.

M. Barthélemy St. Hilaire.—Je n'ai rien proposé de pareil.

M. Bichard.—J'ai le droit de conclure de la série des arguments que vous avez présentés que vous demandez la continuation de l'état actuel. (Oui ! oui !)

Comme l'a fort bien démontré M. Parisis, l'ancienne Université était catholique, mais aussi elle était libérale.

L'orateur réfute un à un, et pièces historiques en main, tous les arguments présentés par M. Barthélemy Saint-Hilaire ; et il ajoute :

On dit aujourd'hui, Messieurs, que le temps n'est pas propice pour la réalisation des idées que nous demandons ; mais est-ce que le pays n'est pas parfaitement calme ?

A gauche : Et l'état de siège ? (Bruit.)

M. Bichard.—Vous voulez que le pays soit agité ?

A gauche : Mais ce sont vos amis qui disent le contraire ! (Allons donc !)

M. Bichard.—Et puis, est-ce que cette Assemblée n'est pas liée par ses propres délibérations ?

Nous n'avons pas de choix à faire, de préférence à donner. Nous sommes les représentants de la volonté nationale, nous ne pouvons donc nous placer à un point de vue exclusivement universitaire, ni clérical, ni même gouvernemental. Nous devons, en effet, une protection égale au père de famille, à l'Eglise et à l'Etat. Nous ne voulons aucun genre d'oppression.

A gauche : Très-bien !

M. Bichard.—Permettez ! (Ah ! ah ! à gauche.) Est-ce à dire que la liberté ne doit avoir aucune limite ? Non, évidemment ! elle n'aurait été ainsi.

Toutes libertés, sont limitées et doivent l'être. (Murmures à gauche.)

Ce n'est peut-être ni l'Eglise seule ni l'Etat qui peuvent, je le répète, être juges des garanties à donner à l'enseignement. Ce ne peut être que la société représentée par les éléments divers qui la composent, par les magistrats, par les corps savants, par le clergé..... (Rumeurs à gauche.)

Prétendez-vous, par hasard, supprimer le clergé du corps social ?

En dehors de ce système, consacré par la loi, vous arriverez à l'une de ces trois choses : ou la domination clérical, ou la domination universitaire, ou bien, ce qui est plus probable encore, le plus funeste antagonisme.

L'orateur, après avoir examiné les principales mesures contenues dans la loi, répète qu'il

trouve le gage de la conciliation entre l'Etat et la famille, et annonce qu'il fera une double réserve en votant en faveur de la loi : la première de ces réserves concerne l'indépendance du professeur ; il veut un corps enseignant une composition libérale ; il veut en même temps la liberté des congrégations religieuses.

Voix à gauche : Et laïques ?

L'orateur termine en formulant un vœu : Puis-je, dit-il, le sentiment de conciliation et de concorde qui respire dans le projet de loi resserrer les liens de cette majorité qui, dans mes prévisions un peu sombres, est à mon sens, la dernière espérance de notre malheureux pays.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 22 FEVRIER 1850.

Le "Witness" et la prétendue Lettre de Lord Elgin.

Le *Witness* du 11 contenant en s'occupant comme nous l'avons dit, des Missionnaires Suisses de la Pointe-aux-Trembles, avait eu le zèle de s'occuper aussi d'une autre question devenue célèbre ; nous voulons parler de la " Lettre autographe de Lord Elgin aux Evêques Catholiques." A ce propos, il a encore confectonné un plat des plus savoureux. Nous n'avons pu régaler nos lecteurs de tous les mets du *Witness* à la fois ; mais, ce qu'ils ont perdu de jouissance en intensité va leur être com. ensé par la durée.

Le *Witness* donc, qui veut à toute outrance faire du clergé catholique un *Minotaure*, et de tous les Jésuites autant de Croquemantains, ramène bien souvent sur le tapis la question des biens du célèbre *Ordre de Loyola*, et cela pour prouver que, si la restitution en était faite à l'Eglise catholique, le Canada deviendrait inhabitable pour tout homme libre. (*This country will be no place for freemen.*)

Nous n'avons pas à nous occuper, en ce moment, de la question du bien des Jésuites en elle-même. Nous voulons seulement faire allusion aux procédés *fantasmagoriques*, à l'aide desquels le Rédacteur du *Witness* veut faire passer pour des réalités les spectres inventés par ses fanatisés.

Il dit donc :

" Les papiers publics, en général, paraissent être demeurés dans la conviction que l'alarme répandue au sujet de l'ouverture faite de la part du Gouvernement, aux Evêques catholiques, pour leur rendre les Biens des Jésuites, n'était qu'une panique sans fondement.... "

" Nous devons dire que..... pour nous, nous demeurons toujours dans une suspension incessamment pénible." Or, les motifs de cette terrible angoisse de notre confrère, c'est, dit-il :

1° Que l'*Avenir* a affirmé qu'il savait de bonne source que la lettre en question avait été écrite, et que jamais ce journal n'a rétracté son avancé.

2° Que cette accusation de l'*Avenir* n'a reçu aucun démenti formel de la part des autorités de l'Eglise Romaine de Montréal, ni de la part du journal reconnu pour être leur organe.

3° Que personne, au nom du Gouvernement général, n'a nié l'exposé de l'*Avenir*.

Le *Witness* se livre ensuite à il s'agit moins qui ne peuvent paraître spécieuses qu'à travers sa lanterne magique. Passons outre, pour répondre seulement aux deux premiers arguments ci-dessus formés ; le troisième ne nous regarde pas.

D'abord, de ce que l'*Avenir* n'a pas rétracté son avancé concernant la prétendue lettre de Lord Elgin, il n'est pas du tout logique d'en conclure que le rumeur occasionnée par cette feuille soit autre chose qu'une absurdité.

Quant à l'argument tiré du manque de démenti formel de la part des autorités ecclésiastiques, voici les réflexions que nous soumettons au

bonsens public, comme une explication qui, comme on le voit, ne laisse rien à désirer :

L'*Avenir* a dit tenir son information d'une personne dont la respectabilité ne permettait pas de douter de la vérité du fait énoncé. De notre côté, nous avons répondu que cette information ne pouvait venir que d'un échappé des logs.

Qui a raison, de l'*Avenir* ou de nous ? Le moyen de le savoir, c'est de procéder régulièrement à la preuve. Puisque l'*Avenir* a affirmé prouver, eh bien que les écrivains de cette feuille prouvent leur affirmation en produisant devant le public un document, signé par la prétendue personne respectable, par lequel celle personne s'avoue la source première de l'information.

Ceci fait, nous demanderons à cette personne respectable de vouloir bien donner un semblant de *consensus* à son avancé, en nous expliquant, entre autre chose, comment elle a pu apprendre le secret qu'elle révèle ? Lord Elgin a écrit, dit on, une lettre autographe....

Eh, pourquoi autographe ? Sans doute, pour dérober la connaissance du fait même à un secrétaire intime. Comment donc se fait-il que le prétendu contenu de cette missive ait été su par la personne qui en a informé l'*Avenir* ?

En attendant que l'*Avenir* ait fait sa preuve, nous maintenons notre avancé, savoir, que c'est un échappé de l'Ordre des Jésuites qui a joué pièce aux écrivains de ce journal. Nous persisterons, jusque là, à ne pas solliciter un démenti formel de la part de S. G. l'Evêque de Montréal. Car, des gamins pourraient se présenter de notre démarche, et en demander la réhabilitation au titre de fois qu'il leur plairait de faire circuler des rumeurs absurdes.

Et, au reste, quel besoin y a-t-il de solliciter un démenti formel, quand le *Witness* déclare lui-même que tous les journaux s'entretiennent plus de doute sur la fausseté de la rumeur avancée par l'*Avenir* ? Quoi, pour désabuser le *Witness* tout seul, faire intervenir S. G. l'Evêque de Montréal dans une farce ridicule ! Oh ! ce n'est pas la peine.

Question Universitaire.

La suite de la discussion sur la loi de l'enseignement, que nous reproduisons aujourd'hui, est du plus haut intérêt. Nos lecteurs catholiques apprécieront, sans doute, les motifs qui nous font attacher de l'importance à des délibérations qui se passent dans un autre hémisphère. C'est que nous voyons, à bon droit, la cause de la religion dans ce procès fait à l'Université française, qui depuis 40 ans, et la science funeste où va s'empoisonner l'intelligence et se gâter le cœur de la jeunesse de ce Beau Pays, appelé à faire tant de bien et tant de mal dans le monde religieux.

Nous appellerons en peu de mots à nos lecteurs l'Etat de la grande question qui s'agit, en ce moment, dans la Chambre Française.

A la suite de la première Révolution, qui avait détruite toutes les anciennes institutions, on réorganisa la vieille Université. Pour s'en servir comme d'un instrument pour façonner à sa guise toutes les intelligences, le Gouvernement lui donna le monopole le plus absolu de l'éducation de la jeunesse.

A l'exception des petits séminaires, que les Evêques avaient le droit d'établir pour y admettre exclusivement les élèves qui aspiraient à l'état ecclésiastique, un établissement d'éducation ne pouvait être formé aucune école ne pouvait être ouverte, en dehors et indépendamment de concours universitaires.

Pour se former une idée de l'importance et des conséquences d'urgence d'un pareil système, qu'on se figure que la liberté dont nous jouissons, en Canada, nous soit subitement arrachée pour être remplacée par un ordre de choses où l'enseignement de toutes les sciences, voire l'écriture et la lecture, serait la fonction réservée, privilégiée, exclusive de certains instituteurs élevés, acceptés, institués par le Gouvernement, laquelle fonction serait ramplie selon des formes dont le Gouvernement seul serait juge.

Avec nos idées de liberté, en Amérique, une telle inflexion ou *droit des familles* et un tel joug imposé aux intelligences, nous semble impossible. C'est pourtant l'ordre actuel en France, et grâce à ce monopole tyrannique, les parents n'ont pas la liberté de faire instruire leurs enfants selon leurs convictions, et leur droit sans ce rapport ne s'exerce que sous l'action de l'Etat à ces conditions, ainsi que dans les lignes que l'Etat veut y mettre. Depuis longtemps, le clergé et tous les vrais catholiques français veulent renverser cet odieux monopole pour y substituer la liberté d'enseignement, telle que nous la possédons en Amérique.

Cependant, depuis la nouvelle Constitution, on en est venu à une sorte de compromis, par lequel le parti catholique renonce à obtenir la liberté absolue de l'enseignement pour se contenter d'une participation et d'une influence raisonnable dans la direction de l'Instruction Publique. Ce compromis se résume dans le projet de loi, dit de M. de Falloux.

Par ce seul exposé, on peut juger de quel côté se trouvent la raison et le droit, et ce qu'il faut penser de l'impartialité et de la justice de M. B. St. Hilaire, V. Hugo et autres qui, au lieu d'accorder une mesure que leurs idées de liberté leur font une loi impérieuse d'accorder, sous peine de la plus inouïe des contradictions, se livrent à des déclamations surannées contre le parti clérical, l'inquisition, les Jésuites etc., etc.

Mois de St. Joseph.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs le mois de St. Joseph qui commence vendredi prochain, avec le mois de mars, et dont les pieux exercices se feront dans diverses églises de cette ville et ailleurs. Mardi prochain, nous enlignerons les heures précises, afin que chacun puisse aller, partout où le portera son attrait, ou sa commodité.

Un excellent livre, fait exprès pour favoriser cette dévotion, et intitulé : Le mois de St.

Joseph, se vend chez les libraires de cette ville ; chacun y trouvera de quoi nourrir sa piété et sa confiance dans ce grand saint. Des méditations touchantes pour chaque jour du mois nous révèlent les admirables vertus et les glorieux privilèges d'un saint qui chercha, toute sa vie, à se cacher dans un petit coin de la Judée. Des traits d'histoire y sont placés avec une sage critique, et inspirent la plus profunde vénération pour le Père nourricier de Jésus et le chaste époux de Marie. Une suite d'exercices préparatoires à la mort terminent ce mois de grâces et disposent de loin l'âme à cette heure terrible, qui sonnera certainement pour chacun de nous. Heureux si on s'y prépare soigneusement, pendant que l'on jouit d'une parfaite santé. Puisse ce petit avis être comme la trompette bruyante qui, chez les Juifs, annonçait les grandes solennités du peuple saint ! Notre plus ardent désir est que le nom de Joseph soit dans toutes les bouches, et son amour dans tous les cœurs.

BULLETIN.

La situation.—Un Nouveau manifeste Annexioniste.—La population agricole.

La convocation officielle de la Chambre Unie du Canada pour le 27 février, dans le but de prendre en considération l'état et le bien-être de la Province, si elle eût été sérieuse au lieu de notre qu'en *force*, aurait dû être bien accueillie, dans ce temps où le pays gagnerait sous quelques rapports à se prononcer lui-même à ce sujet, au moyen d'une enquête en parfaite connaissance de cause. La situation est maintenant assez calme pour faire augurer favorablement des résultats d'une telle investigation, si elle devait avoir lieu.

Par là, nous n'entendons pas insinuer que le pays éprouve les embarras de l'incertitude sur les déclarations politiques dont il est le théâtre ; mais seulement qu'il aurait eu un document officiel de sa politique.

Lorsqu'on dans notre feuille du douze février, nous disions que la Dépêche de lord Grey ralentirait beaucoup le progrès de la cause annexioniste, nous présumions alors ce qui arrive en effet. Quoiqu'il reste encore des défenseurs du mouvement annexioniste, il agit réellement plus quelques écrivains, qu'il n'en entraîne en sa faveur des sympathies populaires.

Il est probable qu'il continuera d'en être ainsi, malgré le ton décevant et la rédaction soignée de la nouvelle Adresse que vient de faire au peuple du Canada, la Société Annexioniste de Toronto.

Cette adresse contient l'énumération des avantages qui, suivant elle, peuvent résulter de la mesure qu'elle recommande à la province, d'après le système d'une séparation amicale de ce pays d'avec l'Angleterre.

L'adresse met en relief des inconvénients qu'il faudrait, selon elle, atténuer à notre connexion avec l'Angleterre. Elle dénonce la situation relative du Canada et de la métropole comme inconciliable avec l'avancement industriel de ce pays.

Il y aurait à examiner, sur ce point, si la province est continuellement demeurée stationnaire depuis 1763 que la cession en a été faite à l'Angleterre, et s'il n'est pas vrai que le Canada a maintenu des institutions et des lois particulières qui doivent y favoriser puissamment peut-être le progrès industriel et commercial.

Il n'y a aucune considération de cette nature, dans l'Adresse que nous indiquons. Il y est dit, au surplus, que la réciprocity de commerce ne réparera qu'une partie des maux dont elle se plaint. Elle fait aussi constater l'émigration des habitants de la province avec l'étendue de ses ressources naturelles, sans prouver qu'une annexion aux Etats-Unis aurait l'effet de changer en activité l'apathie, là où cette apathie existe. Cette preuve serait difficile, l'histoire elle-même n'enseignant pas qu'un événement politique puisse refaire la nature de l'homme.

On peut en induire que nos voisins, dont l'Adresse annexioniste de Toronto vante avec fondement l'esprit d'entreprise, profiteraient beaucoup de cette indifférence qu'elle reproche aux habitants du sol. Mais on a fait remarquer que nous en sommes, pour ainsi dire, aux essais en matière d'industrie et de commerce, et qu'il y a eu déjà progrès parmi nous sous ces deux rapports. Le *Journal de Québec* a établi démonstrativement cette vérité, il y a peu de temps ; et la dernière exposition de nos produits industriels, le 5 février, où pas moins de soixante inventions mécaniques des plus ingénieuses et chefs-d'œuvre d'exécution en diverses branches ont été admirées, est présente à tous les souvenirs.

A ces sujets d'observations dont nous faisons part à nos lecteurs, parce qu'ils ne sont pas sans intérêt en tant qu'ils servent à l'appréciation d'un écrit que l'on adresse aux habitants du pays en général, nous devons ajouter que l'opinion émise, dans l'Adresse en question, de l'avantage des manufactures, comme suite de l'Annexion, regarde probablement le bénéfice des industriels acclimés de l'étranger, plus que le nôtre.

Il y a, dans l'Adresse, l'expression de l'idée d'une nationalité commune qui, produite par l'annexion, nuirait infiniment à la nationalité distincte à laquelle nous tenons encore. Avec une nationalité commune disparaissent en effet les jalousies et les dissensions de races, mais ceci ne s'opérerait-il pas au détriment de la race inférieure en nombre et au profit de la race dominante qui n'adopterait d'autres intérêts que les siens, d'autre la langue ni d'autre volonté que la sienne ?

Cette question, comme toute autre, ne saurait être discutée à fond si l'on ne fait en même temps la part des positions, des nécessités et des tentatives diverses qui travaillent à se maintenir et à se perpétuer en Canada.

L'Adresse de Toronto se termine par des exhortations en faveur de la cause annexioniste ; on y lit surtout une déclaration positive de l'intention de la société annexioniste de prendre pour base de ses procédés une séparation

amicale d'avec la métropole, et le conseil de n'adopter que des moyens constitutionnels pour obtenir l'assentiment du peuple d'abord, et de là influencer la législation. Enfin, le motif le plus puissant qui, d'après l'adresse, doit déterminer ceux qui l'approuvent à favoriser détout leur pouvoir, le mouvement annexioniste, est l'initiative qui aurait été prise par un nombre de comités du Bas-Canada dans le même but.

Le *Herald* d'hier reproduit un article du *Toronto Examiner* dans le sens de l'opposition actuelle, et dans lequel cette dernière feuille exprime son étonnement de la déférence de la presse réformatrice pour le contenu de la dépêche de lord Grey, que l'*Examiner* appelle *l'usage de Downing Street*. Le *Herald*, en entretenant ces lecteurs de l'annexion, n'ajoute que peu de chose aux reproches qu'il adresse à la *Gazette de Montréal*, sur la manière dont elle le contredit à propos de cette thèse.

Les journaux du Haut-Canada et de cette section de la province, n'offrent aucune polémique d'un caractère général.

La population agricole du Bas-Canada déploie une énergie qui ajoute aux espérances de son avenir, en utilisant à son avantage les sociétés d'Agriculture. Dans beaucoup de comtés, des exhibitions ont eu lieu et paraissent exciter l'émulation. Espérons qu'avec de bonnes institutions scolaires, avec les recommandations fréquentes de la presse et de tous les hommes influents, et aussi par l'habitude du progrès dont un commencement se manifeste, le cultivateur canadien pourra se faire une position par son propre travail, sans être réduit à acheter son expérience par le libre concours de l'industrie envahissante de l'étranger.

Missions des R. P. Oblats en Angleterre.

On a eu l'obligeance de nous communiquer une lettre qui nous donne quelques nouvelles intéressantes sur le R. P. Alexandre Trudeau et sur ses travaux de ses confrères dans leurs missions d'Angleterre.

Depuis le mois de janvier, le R. P. Trudeau ainsi que le R. P. Rousseau (tous deux du Canada) et le R. P. Aubert résident à Abingham dans le Hampshire, district du Centre, où ils ont quatre missions à desservir.

Quoique le nombre des communicants n'y soit pas encore bien considérable, puisqu'il n'exécède guère 300 dans chaque poste, cependant la ferveur de ces catholiques est si grande, surtout parmi les nouveaux convertis, que les Missionnaires n'ont qu'à se féliciter du résultat de leurs prédications. L'année dernière, il y a eu, dans une seule localité, plus de 70 conversions, et dans ce nombre sont plusieurs personnes de rang dont la piété est vraiment admirable. On les voit assister tous les jours, à six messes, à la récitation du chapelet et participer à la communion presque toutes les semaines. Ce spectacle fait une impression profonde sur les Protestants instruits, et en approche plusieurs de la voie du salut. Quant aux ministres des églises dissidentes, il y a chez eux, comme on devait s'y attendre, un mécontentement qui se décèle quelque fois par de violentes sorties en paroles et en écrits ; mais la vérité est forte et devra prévaloir. Parmi les nouveaux convertis, il se trouve même quelques-uns d'élite, ministres, tel que le Rev. M. Lewis qui est d'une ferveur et d'un zèle à étonner tout le monde. On sait que ce Rev. Monsieur renonce à un très riche bénéfice pour embrasser la pureté catholique. On compte aussi Lady Georgina Fullerton qui a écrit plusieurs ouvrages de mérite. Le neveu du cardinal Aton et quelques autres familles nobles anglaises contribuent généreusement au soutien de ces missions.

Outre leur noviciat à N. D. de l'Osier, en France, les R. P. Oblats en ont un autre à Mary-Vale, (ancien établissement d'Oscott) en Angleterre. Parmi les novices, il y a quelques pères français qui y sont pour étudier la langue anglaise ; ce qui donne un double avantage à ce noviciat.

Quant à la santé du R. P. Trudeau, elle est tellement améliorée qu'il peut prêcher jusqu'à deux fois dans le même jour, sans en être aucunement fatigué. Il ne jouissait pas d'une aussi forte santé à Penzance, dans le Cornwall, où il résidait auparavant. On pense que le R. Père reviendra en Canada, le printemps prochain.

M. Victor Hugo et l'Inquisition d'Espagne.

On lit dans l'*Ami de la Religion de Paris* : M. Hugo demandait l'autre jour, à propos de la loi relative à l'enseignement, ce que l'inquisition avait fait de l'Espagne.

La réponse est facile. Pour juger de la portée d'une grande institution, il faut considérer, à l'époque la plus rapprochée de son établissement, ce qu'elle a fait et ce qu'elle a fait. Le pays soumis à cette institution.

L'inquisition, établie en Espagne en 1481, par Ferdinand et Isabelle y a été toute puissante jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

Or quel a été à cette même époque, le rôle de l'Espagne dans le monde ? L'histoire répond : " Elle a découvert et conquis l'Amérique ; elle a conquis une partie de l'Afrique ; elle a conquis l'Italie ; elle a occupé une partie de la France ; elle a établi les fils de Charles-Quint sur le trône d'Angleterre." Voilà pour la grandeur, pour l'influence de l'Espagne au dixième siècle.

Un dedans, à la même époque, l'Espagne a produit un nombre prodigieux d'artistes en tous genres, des architectes, des sculpteurs, des peintres, des musiciens, du plus beau génie. M. Hugo a un goût particulier pour les cathédrales ; celle de Tolède, celle de Burgos, celle de Séville, peuvent, ce me semble, prétendre à l'honneur de lui plaire. M. Hugo ne désigne pas la sculpture ; le cœur de la cathédrale de Tolède mériterait son attention. Quant à la peinture, je me contenterais de lui rappeler les noms de Velasquez, de Murillo, d'Alonso Cano, etc., etc., dont les chefs-d'œuvre ne sont pas le moindre ornement des plus précieuses collections. Pour ce qui est de la musique, qu'il se fasse exécuter les belles compositions de la Maîtrise de Valence, et il connaîtra des émotions nouvelles.

En même temps qu'elle enfantait de grands artistes, l'Espagne, admirablement fécondée, mettait au jour une foule d'écrivains et de poètes du premier ordre. — Sainte-Thérèse, Louis de Léon, Louis de Granda, roi-la pour les lettres espagnoles.

d'eux le coffre fatal. Et sans oser l'ouvrir, ils le jetèrent dans la rivière.

Le P. Jogues, après avoir attendu pendant 2 mois à Montréal, pour s'assurer s'il y avait à rendre pour la paix, se décida à se rendre à son poste.

Le 27 septembre 1646, il quitta les Trois-Rivières, avec un jeune français nommé La-lande et quelques hurons chargés de conduire son canot.

Cependant l'agitation allait toujours croissant parmi les Iroquois. Le P. Jogues ne connaissait pas l'état des esprits. Les uns voulaient la guerre, les autres tenaient pour la paix ; mais le premier parti avait assez prévalu, pour mettre immédiatement ses guerriers en campagne.

Le P. Jogues n'était plus qu'à deux journées de leur village, quand il tomba entre leurs mains avec ses compagnons. Ils furent traités aussitôt en prisonniers de guerre, et rammenés à Gandaonague, lieu de sa première captivité. Ils y entrèrent le 17 d'octobre.

Les prisonniers avaient été déjà dépouillés de tous leurs vêtements, et réduits à un simple bruyat. On les accabla de coups à leur réception. " Vous mourrez demain, leur criaient-ils, mais ne craignez rien, vous ne serez pas brûlés, vos têtes tomberont sous notre hache, et nous les planterons sur les pieux qui font l'enceinte de votre village, pour les montrer à vos frères, quand nous les prendrons."

Les bourreaux exercèrent alors sur le serviteur de Dieu, toute espèce de cruauté, et joignaient même la dérision à la torture. Un sauvage, qui lui coupait des morceaux de chair

sur les bras et sur la dos, lui disait : " Voyons si cette chair blanche est une chair de Manitou. — Non, lui répondait le P. Jogues avec un calme et un courage admirable, je ne suis qu'un homme comme vous ; mais je ne crains pas la mort ni les tourments. Je suis venu dans votre pays pour confirmer la paix, et affermir la terre ; j'ai voulu vous montrer le chemin du ciel, et vous me traitez comme un chien. Craignez le châtiement du Maître de la vie."

Toutes les représentations que put leur faire le P. Jogues sur l'indignité de leur conduite, la violation de la foi des traités, les conséquences désastreuses d'un pareil forfait contre le droit de gens, ne produisirent aucun effet. Un morne et sinistre silence accueillit ses paroles, et lui annonça qu'il parlait en vain.

La division régna cependant dans le camp iroquois. Les familles du Loup et de la Tortue, voulurent sauver les prisonniers. " Prenez-nous, disaient-ils à leurs adversaires, plutôt que de faire mourir des personnes, qui ne nous ont fait aucun mal, et qui viennent chez nous sur la foi des traités."

Le 18 octobre (1) au soir, quelques membres de la famille de l'Ours vinrent chercher le missionnaire, sous prétexte de l'inviter à souper dans leur cabane.

A continuer.

(1) Charlevoix fini cet événement au 18 octobre ; mais les monuments contemporains que nous possédons, ne nous permettent pas d'adopter ses opinions.

En fait de poètes dramatiques, l'Espagne des Philippines peut être...

Assurément, ce n'est pas l'inquisition qui a fait les grands hommes d'Etat...

On écrit de Rome le 6 janvier : "A Portici, à l'occasion de la nouvelle année, le corps diplomatique..."

"Mais nous avions une foi pleine et entière dans la justice de sa cause..."

"Toutes les puissances ont pris le plus vif intérêt au rétablissement de Votre Sainteté..."

"Les yeux du monde entier ont suivi Votre Sainteté sur la terre d'exil..."

"Voici la réponse du Saint-Père : De même qu'à l'occasion de commémorations religieuses..."

"La pitié sous les traits caractéristiques de la conduite des quatre puissances..."

"Il est certain que Dieu élève et bénit les nations pour les actes de justice qu'elles font..."

"Après la lecture des rapports sur les œuvres, M. Sanguin, président de la conférence..."

Les Législatures et l'esclavage.

La Virginie, quoiqu'elle soit, ou peut être parce qu'elle est voisine des Etats sans esclaves...

ce de bonheur et de gloire, soit transformée en un instrument de dégradation et d'oppression...

Quant à la Convention convoquée à Nashville, pour le premier lundi de juin, la chambre a l'air de ne la considérer que comme une espèce d'Assemblée préparatoire...

M. l'Editeur,

Je suis heureux de vous informer que cet esprit de charité chrétienne qui distingue si éminemment une grande partie des citoyens de votre ville...

Nouvelles Religieuses.

SUISSE.—Voici quelques nouveaux détails sur l'expulsion des sœurs de la charité; le 1 Janvier, le préfet de Berneray, M. Buisson...

Le gouvernement radical de Fribourg continue toujours son contrôle despotique sur l'Eglise. Ils avaient dernièrement emprisonné M. Sanguin...

FRANCE.—Le Père Ravignan après un long repos, à cause de sa faible santé, a enfin repris ses fonctions de prédicateur.

DIOCESE D'ORLÉANS.—Le 21 déc. dernier, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, si florissante dans notre ville d'Orléans...

Outre les membres de cette pieuse famille, une foule nombreuse d'hommes de toute condition, avides de témoigner, par sa présence, l'intérêt que tous les gens de bien portent à cette œuvre admirable...

Après la lecture des rapports sur les œuvres, M. Sanguin, dans quelques paroles dithyrambes avec la plus grande simplicité, a exalté l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul...

Enfin il a exalté l'utilité de cette œuvre pour ceux qui l'accomplissent, et, entrant dans quelques détails, il a trouvé des paroles

de la plus haute éloquence pour caractériser ces bienfaits et inviter tous les hommes à s'enrôler sous la bannière de la charité...

Monsieur a ensuite promis à l'œuvre sa protection constante, et s'est dévoué à elle. Il a présenté les excuses de M. le préfet...

M. Boulay, (de la Meurthe) vice président de la République, a distribué en œuvres pieuses la somme de 35,000 francs...

CONVERSION.—On apprend de Rome que le 4 de Janvier, Madame Hélène Cavendish, parente du Duc de Devonshire, fut reçue dans le sein de l'Eglise par le Cardinal Patrizi...

AUTRE CONVERSION.—Robert Beverly Telford, écuyer, nouvellement arrivé des Etats-Unis, fut reçu le 12 Janvier par le très Rev. Père Newman...

ITALIE; PORTI.—Les Pères Jésuites, à la demande unanime du peuple des districts ont rouvert leurs classes depuis les écoles élémentaires jusqu'à la philosophie...

Le St. Père a nommé pour prélat domestique de sa maison l'abbé Xavier de Mérode fils du comte Félix de Mérode.

IRLANDE.—On a reçu à Dublin la nouvelle définitive de la nomination du R. D. Cullen à l'archevêché d'Armagh. Depuis longtemps la modestie du pieux et savant ecclésiastique se déroba à cette dignité...

HOLLANDE.—La question de l'instruction primaire est vivement discutée en Hollande. Dans la province de Hordrem, Brabant, la majorité du peuple est catholique...

Les Catholiques n'ont pas la permission de donner à leurs enfants une tendance religieuse concernant leurs dogmes...

Le Pape a refusé de sanctionner la nomination du professeur Smid à l'évêché de Mentz, parce qu'il y avait contre lui des informations de la plus haute conséquence...

Extraits de Journaux.

NOUVEAU-BRUNSWICK.—La législature de cette province a été ouverte à Fredericton jeudi dernier, par le lieutenant-gouverneur sir Edmond Head...

A une assemblée du conseil de ville, tenue hier au soir, les messieurs suivants ont été nommés officiers-rapporteurs pour présider aux prochaines élections municipales...

Centre: MM. H. Seymour et Joseph Reaury. Ouest: M. M. John Leeming et J. B. Bruyères. Ste. Anne: MM. Geo. Brush, Chas. Austin et R. Laflamme.

St. Louis: MM. Jos. Pepin, Alex. Gindlack et J. H. Terroux. St. Jacques: MM. Geo. N. Dumas, Alfred Chapple et Capt. Côté.

Ste. Marie: MM. F. M. Bélinge, Dr. Dorion et John Molson, jun. Idem.

COMTE DE HUNTINGTON.—Nous recevons à l'heure où nous mettons sous presse un volumineux paquet, contenant de nombreuses réclamations de la part des électeurs des différentes parties de ce comté adressées à A. Sauvageau...

Nouvelles et Faits Divers.

M. BALDWIN.—Nous sommes heureux d'annoncer, dit le British Colonist de Toronto, que M. le procureur-général Baldwin se rétablit promptement. On l'a vu se promener samedi en voiture.

EXPORTATION DU CANADA.—Il a été reçu au Port St. Jean, durant les années finissant le 5 Janvier 1849, 1850.

Table with 3 columns: Year (1849, 1850), Category (Des marchandises au montant de, Argent monnoyé et non-monnoyé), and Value (£175,830 18 8, £197,403 7 9, etc.)

Augmentation en faveur de cette année... £26,728 19 1

Surplus en faveur de cette année... £13,031 7 3

Le Telegraph, Castle-bar rapporte qu'environ 7, à 800 pauvres sortis de Islandeady, Ballintubber, Ballo, Drum, Strade, Turrough, Breaftery et Castlebar, se sont présentés à l'Aspic des pauvres pour demander quelques secours...

PROGRES.—C'est un triste devoir d'être obligé de noter si souvent le progrès de l'extermination des propriétaires trop pauvres pour payer leurs rentes...

MADRID.—Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées...

Quatre familles composées de vingt-deux personnes ont été chassées de leurs demeures dans Ballinacorney, propriété de M. Barker.

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Les brigands de Garibaldi se sont divisés par troupes et infestent tous les grands chemins jusqu'à Bologne et Spolète...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

Après avoir été la surintendance de la maison des orphelins de Madrid à la commission des Dames de Charité qui en étaient chargées, on avait beaucoup vanté les grandes réformes et améliorations qu'il avait faites...

lui cria de venir le sauver; le chat rippliqua: vous êtes un fou, vous savez bien que je vais vous manger. N'importe, dit le rat, j'aime mieux être mangé que de me noyer dans la bière...

ACCIDENT.—Le Duc de Bordeaux étant en voyage à Mnarzschlag, en Autriche, se promenant pendant que le char à vapeur était arrêté; il y avait de la glace couverte par une neige légère...

FEMME DES BOIS.—Sur les bords du Nevada près de Texana, on a vu circuler un homme sauvage, qui fait sa demeure dans les forêts; elle a des cheveux châtain, qui la couvrent jusqu'à terre...

LE MÉCANISME AU XIX SIÈCLE.—Les propriétaires de la Patrie, en France, expriment d'une manière toute particulière, le plaisir qu'ils ont de recommander les Presses à Cylindres de M. Hoe, de New-York...

Le New-York Herald est imprimé sur une des presses à rotation de M. Hoe. Tout dernièrement il fut tiré 3,000 feuilles en 15 minutes, équivalent 11,250 par heure...

La Presse qui va la plus vite après celles de M. Hoe, est celle du London Times, le manufacturier anglaise, pensons-nous; elle imprime le Times à 8,200 copies par heure...

COUlage et présence d'esprit.—Une jeune fille près de Baltimore, s'étant aperçue que le chemin à lisses Railroad était encombré de manière à causer quelque accident...

NAISSANCES.—A St. Jean Baptiste de Rouville, le 20 ult. la Dame du Dr. Beique a mis au monde une fille.

A St. Roch de Québec, le 12 du courant, la Dame de M. Jules Isidore Benoit De Livermois a mis au monde une fille.

Le 15, Dame Louise Laflamme, épouse de M. Olivier Vallières, âgée de 22 ans.

A St. Pie, en sa demeure, le 12 février courant, après une maladie de plusieurs mois soufferte avec résignation, Dame Geneviève Drolet, âgée de 63 ans, épouse de Antoine Sénécal, est décédée.

A Centre-Coeur, le 5 du courant, mort subitement d'une attaque d'apoplexie, M. François Dumas, âgé de 58 ans, respectable cultivateur du lieu.

Au Lac Brandon, le 4 du courant, à l'âge de 77 ans; David Armstrong, ecuyer. Ce vénérable vieillard est celui qui, en 1814, s'aventura dans les émisses forêts de Brandon, à 24 milles des habitations humaines et abattit hardiment le premier arbre.

Le 15, à l'âge de 20 ans, un mois et 12 jours, Dame Marie Marguerite Aurélie Blanchard, épouse d'Adolphe Magnan, Ec. Elle laisse pour deplorable perte prématurée un époux inconsolable, une mère, une sœur et un grand cercle d'amis.

Les journaux français des Etats-Unis sont priés de reproduire cet écho.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné, voulant se préparer a recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

a commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournit des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, près ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne vendraient pas acheter. Son leur montrera les marchandises, persuadées qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL Pour 1850.

A vendre chez L. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Neuvain pour se préparer a la Fête de la naissance de N.S.F.C.

Par le R. P. MZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Écu la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

BUSTE DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Montseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Églises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Montseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Églises et Chapelles, etc. Montréal, 23 Octobre 1849.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuilles, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher. J.-BTE. ROLLAND. 16 Novembre 1849.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUMISSIONS CACHETÉES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS ET CONDITIONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES de la MUNICIPALITÉ de Rigaud, recevront des soumissions cachetées, jusqu'au 15 de Janvier prochain pour l'érection d'une maison en pierre à deux étages; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables.

Voir au Bureau du Soussigné les Plans étudiés ainsi que conditions. Rigaud, 27 Nov. 1849. PH. GAREAU S.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à l'Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Montréal.

Les Papiers sous-mentionnés inséreront l'Avis ci-dessus une fois par semaine pendant un mois: La Mitre - Les Mélanges Religieux - L'Echo des Campagnes - Gazette des Trois-Rivières - Le Journal de Québec et le Canadien.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vi. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes sans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les Enlures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'École.

Messieurs les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

EAU PLANTAGENET.

Le Soussigné avertit le public qu'il a nommé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocœur, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL. Montréal, 29 octobre 1849. Jusqua nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province. (Signé) F. HINCKES, Insp. Gén.

ATTENTION!!!

Ou imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché. Montréal, 21 septembre 1849.

ÉCOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements ont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des États-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écouant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, a eu la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets dont la direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un Institutteur Sourd-Muet, M. Reeves. Ceux dont les parents sont pauvres et qui sont munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois. Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension. L'école est située au Pied du Courant, Rue Dufresne. Montréal, 1 Févriér 1850.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE YVETTE, (Décédée le 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SŒURS DE LA CHARITÉ, DITES SŒURS GRISES, DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL DES Sociétés de Temperance

DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, P.TRE.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; qui est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal 8 Septembre, 1849. L'AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIÈME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'Île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser. Prix de vente:—Trois Chelins l'Acree. Township de Chichester.

Rang 1er, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres. " 2me, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des lots divisés Nos. 23 à 26. " 3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres. " 4me, Lots, 8 à 46, contenant depuis 47 à 59 acres. " 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. " 6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres. " 7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres. Township de Sheen.

Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 106 à 142 acres. " 2me, Lots 34 et 35, dans l'Est, 50 acres chaque. " 3me, Lots 38 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres. " 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres. " 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. " 6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu. Township de Waltham.

Rang A Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres. " 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres. " 2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres. " 3me, Lots 1 à 40 do. 100 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849. Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL de nommer: JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné aux Clergés ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège. Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE, EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarure d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulphate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulphuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes. Les chlorures de sodium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreux expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde. Ils ont encore une propriété bien égale de l'intention de ces personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithtriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; l'acide qu'elles étaient auparavant. Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins. L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypochondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc. L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri. M. Joseph Guzaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré; vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AUX MM. DU CLERGE.

PLUSIEUR Beaux CHANDELIERES 6, 8 et 12 BRANCHES (ou lumières) très convenables pour les Églises. Chaque do différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

LE SOUSSIGNÉ A l'honneur d'informer

les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné au mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir. Jm. Roy. Montréal 27 septembre 1849.

L. P. Boivin.

NOYRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTI de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-12 Do des Écoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formés in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfans in-32 Do des enfans pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instrutive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc. Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. } 21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français,

Latin rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère, insertion, .20 26 Chaque insertion subséquente . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion, . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [l'ère, insertion] chaque ligne . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. St. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU. St. Alban, M. H. AUBERTIN. Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

REDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, P.TRE.